

Pôle Police municipale des Hauts de France



Bulletin 07-2023

Cher(e) collègue et ami(e),

Les vacances annuelles d'été étant terminées pour la majorité des agents, il est temps de faire le point sur cette période estivale riche en émotion et en information.

Le mois de Juin 2023 a été marqué par le décès lors d'une intervention de Police Nationale du jeune Nahel lors d'un contrôle routier et d'un refus d'obtempérer. Cet incident dramatique et incompréhensible repris par les médias sociaux a engendré des violences urbaines inouïes qui ont entraîné des dégâts importants sur les villes dans toute la France. Les collectivités territoriales ont souffert durant ces émeutes, véhicules de police Municipale incendiés, bâtiments municipaux incendiés.....

D'autres faits graves ont entraîné des incidents au niveau national et l'incarcération de policiers nationaux et d'agents du RAID ou de la BAC suite à des faits relatifs à du maintien de l'ordre et à des incidents graves ayant entraîné la mort de civils et après enquête de l'IGPN. De nombreux agents Policiers et gendarmes nationaux ont montré leurs insatisfactions sur l'incarcération de leurs collègues en se mettant en arrêt maladie provoquant le blocage de la Police administrative sur les dépôts de plainte et enquêtes ...

Les réseaux sociaux ont joué un rôle déterminant dans ces affaires. Il n'est donc pas surprenant que ces plates-formes soient devenues l'une des cibles des autorités gouvernementales françaises.

Bref, cette période en plus d'avoir été en majorité houleuse, caniculaire avec à la clef un remaniement ministériel a été riche en informations pour les policiers municipaux, gardes-champêtres et Agents de Surveillance de la Voie Publique avec la sortie de textes législatifs et autres en tous genres dont on vous laisse le soin de découvrir dans les différents modules du Pôle Police Municipale FA/FPT des Hauts de France.

J'attire votre attention sur certains de ces textes de lois relatifs :

- Aux gardes-champêtres (véhicules, habillements),
- Aux policiers municipaux (en matière de police administrative, de moyens),
- Mise en place pour 2023 du GIPA, textes relatifs aux retraites

Sur certains textes d'informations nationales :

- Revalorisation des salaires au 01/07/2023 et au 01/01/2024 des agents de la Fonction Publique suivie d'une prime pouvoir d'achat pour certains agents....
- Création d'un site pour vérifier si son véhicule est en fourrière ???
- Formation des policiers municipaux nouvelle version CNFPT début 2024 avec des centres dédiés à ces formations par région,
- **Rapport relatif aux polices municipales sur les missions et attractivités avec une proposition ubuesque création de Chefs de Service et Directeurs de Police Municipale OPJ !!! De rappeler que ça n'a jamais été une demande des organisations syndicales. Nos demandes ont toujours été revalorisation salariale, prise en compte de notre prime de fonction pour la retraite et une annuité tous les 5 ans comme nos collègues de la police et gendarmerie nationales....**

Les membres du Comité de rédaction du Pôle Police Municipale des Hauts de France vous en souhaitent bonne lecture.

Retrouvez-nous sur www.pole-police-hauts-de-france.fr

Sommaire

INFORMATION NATIONALE

- Mise à jour des données paramétriques de l'outil de liquidation des droits CNRACL
- CNRACL Réforme des retraites - Les impacts sur les carrières longues
- Le service en ligne Mon estimation retraite adapté à la Réforme des retraites
- Augmentations, primes : ce que le gouvernement accorde aux fonctionnaires
- Des mesures d'urgence déconnectées des attentes qui ne peuvent pas être un solde de tout compte !
- Vers une revalorisation des rémunérations dans la fonction publique - Récapitulatif du calendrier de mise en œuvre
- Protection sociale complémentaire : un accord historique signé entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales
- Quelle protection légale contre les atteintes aux biens ou à la personne des élus locaux ? (analyse «Les Surligneurs »)
- Vérifier si votre véhicule est en fourrière
- Dispositifs de captation vidéos : l'Etat vous informe
- Police municipale : premier bilan et perspectives d'un plan d'action en plein déploiement par le CNFPT
- Polices municipales - Missions et attractivité (Article ID.CiTe/ID.Veille du 24/07/2023)
- Modalités de mise en œuvre des caméras individuelles par les agents de police municipale et des traitements de données à caractère personnel provenant de ces caméras individuelles
- Sécurité des JO 2024 : il n'y aura qu'un seul pilote des opérations, le ministre de l'Intérieur qui aura l'entière responsabilité de la coordination et de la stratégie nationale sur la sécurité
- Prime de pouvoir d'achat - Les conditions définies par le décret du 31 juillet 2023 sont transposables aux agents publics territoriaux sous réserve de l'adoption d'une délibération (CIG Versailles)
- Etienne Apaire, nouveau secrétaire général du CIPDR
- Évolution du Système d'Information national des Fourrières
- Absence des renforts saisonniers de CRS sur le littoral pour l'été 2024
- Salaires dans la fonction publique : voici les différentes revalorisations annoncées
- Les derniers chiffres du Ministère de l'Intérieur
- La loi « anti squat » définitivement adoptée, les maires pourront désormais « constater l'occupation illicite »
- Grande consultation des agents publics sur leurs conditions de travail
- La FA-FPT police municipale reçue par le député Eric PAUGET, président du groupe d'étude « police municipale » à l'Assemblée Nationale
- Un rapport propose de placer les polices municipales sous l'autorité du préfet en cas de crise sanitaire
- Police municipale : où en est-on de l'accès aux fichiers ?
- Les polices municipales visées par les émeutiers
- CNFPT : bilan d'activité 2022
- En 2021, le salaire net moyen s'est rétracté de 0,5 % dans les collectivités
- Réunion du Bureau Fédéral à La Grande Motte (34)
- SI Fourrières : mise en service de l'application « Bord de Route » pour les unités pilotes
- Police de la publicité : un transfert de compétence en dépit du bon sens

- La Cour des comptes remet en selle le chantier du redécoupage des zones police / gendarmerie
- Un nouveau rapport parlementaire sur les polices municipales propose de nombreuses pistes d'évolution provenant de ces caméras individuelles
- Une délégation du SAPM 11-09/FA-FPT reçue par Christophe BARTHES Député de l'Aude
- Sigean (11) : un policier municipal blessé
- Continuum de sécurité, le retour ?
- SI Fourrières : délivrance des autorisations de sortie de fourrière par du l'intermédiaire du SFI afin de lutter contre des fraudes documentaires
- Fonction publique : l'attractivité, fil rouge des chantiers de Stanislas Guerini

LOIS DECRETS ARRETES CIRCULAIRES

- Loi : Accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique - Publication de la loi
- Loi : Protection des familles d'enfants atteints d'une maladie ou d'un handicap ou victimes d'un accident d'une particulière gravité - Publication de la loi
- Loi visant à protéger les logements contre l'occupation illicite
- Décret : Armement des polices municipales - Augmentation du stock de munitions au titre du service de voie publique et de la formation d'entraînement.
- Décret du 5 juillet 2023 portant diverses mesures en matière de sécurité et de circulation routières : quel rôle pour la PM ?
- Décret : Majoration de la rémunération des fonctionnaires
- Décret : Règles sanitaires d'hygiène et de salubrité des locaux d'habitation et assimilés
- Décret : Modalités de mise en œuvre du système d'information du CPF et d'alimentation du passeport d'orientation, de formation et de compétences et du passeport de prévention
- Décret : Débroussaillage - Modifications des obligations et sanctions pénales
- Décret : Cumul emploi-retraite et retraite progressive - Dispositions d'application de l'article 26 de la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 (2 décrets)
- Décret : Harcèlement scolaire : l'élève harceleur pourra être transféré dans une autre école dès la rentrée scolaire 2023.
- Décret relatif à la compétence de l'équipe éducative au sein des écoles, au respect des principes de la République au lycée Comte-de-Foix en Principauté d'Andorre et dans les établissements d'Etat relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ainsi qu'à la composition et au fonctionnement de la commission académique
- Décret : Fan zones - Modifications des dispositions relatives à l'accès
- Décret : Transport collectif des agents (entre leur domicile et leur travail) - La prise en charge des titres va être relevé pour atteindre 75% contre 50% à l'heure actuelle.
- Décret : Congé de présence parentale et congé de proche aidant - Assouplissement des modalités Doublement de la période, élargissement du champ du bénéfice...)
- Décret : Création à la direction nationale de la police judiciaire d'un nouvel office judiciaire dénommé l'Office mineurs (OFMIN).

- Décret : Vidéoprotection et caméras installées sur des aéronefs - Autorisation et modalités de mise en œuvre des traitements algorithmiques sur les images collectées
- Règles sanitaires d'hygiène et de salubrité des locaux d'habitation et assimilés
- Fonction publique : les modalités de calcul de l'indemnité de garantie (Gipa) pour 2023
- Atteintes à la sécurité des manifestations sportives : deux nouvelles contraventions de 5ème classe
- Fan zones : Modifications des dispositions relatives à l'accès
- Arrêté : Reconnaissance ou non de l'état de catastrophe naturelle - Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols 2021-2022
- Arrêté : Fiche descriptive de l'état du véhicule à enlever en fourrière - Modifications et rajouts
- Arrêté : Herses de barrage ou d'intervention - Caractéristiques techniques, conditions et limites d'emploi
- Arrêté : Protoxyde d'azote - Quantité maximale autorisée pour la vente aux particuliers
- Arrêté : Modalités d'utilisation des véhicules de remplacement de taxis
- Arrêté fixant au titre de l'année 2023 les éléments à prendre en compte pour le calcul de l'indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat
- Arrêté : Liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales – Modifications
- Arrêté : Gardes champêtres - Caractéristiques des tenues et de la signalisation des véhicules
- Arrêté : Constatation des niveaux d'émissions sonores des véhicules en mouvement par des appareils de contrôle automatique fixes et mobiles (seuil de niveau sonore, procédure d'expérimentation...)
- Fourrière : la fiche descriptive connaît des changements
- Herses de barrage ou d'intervention, les caractéristiques techniques, conditions et limites d'emploi
- Arrêté relatif aux caractéristiques des tenues et de la signalisation des véhicules des gardes champêtres
- Circulaire : Traitement des infractions commises par les mineurs dans le cadre des violences urbaines et conditions d'engagement de la responsabilité de leurs parents
- Circulaire : Dégâts et dommages contre les biens des collectivités résultant des violences urbaines survenues depuis le 27 juin 2023 - Accompagnement des collectivités
- Circulaire : l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles, les collèges et les lycées publics
- Circulaire : Refus d'obtempérer et rodéos motorisés dans le viseur du garde des Sceaux
- Une circulaire rappelle les mesures de protection

JURISPRUDENCE

- Un fonctionnaire réintégré après un congé maladie de longue durée ne peut se prévaloir d'un droit à rémunération qu'à condition qu'il reprenne effectivement ses fonctions
- L'obligation de sécurité de l'employeur comprend la prise en compte de la charge de travail du salarié
- Attention aux bricolages électriques lors des fêtes et manifestations !
- Droit à l'avancement au mérite des agents en décharge syndicale dans un grade nouvellement créé
- Un agent titulaire ne peut pas être recruté comme agent contractuel par sa propre administration
- Aucune disposition législative ou réglementaire ne donne le pouvoir au préfet de région d'interdire de manière générale la construction d'ouvrages...
- Recrutement d'un agent déjà en poste et seul candidat au poste
- Mutation - L'administration doit prioritairement examiner les demandes formulées par les fonctionnaires qui réclament un rapprochement de conjoint
- Le consentement de la salariée dans le cadre de rapports sexuels avec son supérieur hiérarchique ne permet pas d'exclure la qualification de harcèlement sexuel
- Dans une décision du 3 juillet 2023, le Conseil d'Etat vient préciser que l'agent qui est en arrêt maladie n'est pas pour autant protégé, du fait de son état, d'une sanction disciplinaire. Dès lors que celle-ci est justifiée.
- Dans un avis contentieux du 12 juillet 2023 (n°474865), le Conseil d'Etat vient étendre la portée de sa jurisprudence CZABAJ qui, rappelons le, permet à un requérant qui n'a pas été notifié d'une décision dans les formes (c'est à dire avec la communication des voies et délais de recours), d'attaquer la décision en excès de pouvoir, par action directe, dans un délai "raisonnable". En l'espèce le juge l'avait estimé à un an.
- Deux arrêts très intéressants de la Cour de Cassation viennent définir la notion de temps de travail effectif.
- Un arrêt de la chambre sociale de la Cour de Cassation, largement transposable en collectivité
- Le fait que les agents contractuels de la FPT soient exclus du bénéfice de la NBI ne crée aucune inégalité de traitement par rapport aux fonctionnaires.
- La messagerie professionnelle d'un agent public peut être consultée par son employeur, notamment pour rechercher s'il a ou non diffusé des informations confidentielles
- City park - Il appartient aux tiers d'apporter la preuve de la réalité des préjudices allégués
- Liberté d'expression, propos haineux et CEDH
- La mairie fait condamner un élu d'opposition pour prises illégales d'intérêts
- Burkini - Suspension de l'interdiction des tenues manifestant une appartenance religieuse sur les plages de Mandelieu-la-Napoule
- Noyade dans un lieu de baignade non aménagé - Le maire doit-il signaler aux touristes la dangerosité du site

- Biens en état d'abandon sur un terrain : les seules affirmations du propriétaire indiquant qu'il n'avait pas l'intention de se défaire de ces biens, ne sont pas susceptibles de remettre en cause leur qualification comme déchet.
- Le temps d'habillage, de déshabillage et de douche des agents effectuant des travaux insalubres et/ou salissants déjà en service peut être considéré comme du temps de travail effectif
- Recours d'une commune contre un courrier préfectoral
- Délai imparti au conseil de discipline pour se prononcer sur une sanction
- Le maire ne pouvait légalement soumettre à autorisation l'exercice de l'enseignement de la pratique du surf sur ses plages
- Dans une décision d'avril, le Conseil d'Etat vient préciser les éléments du RIFSEEP lorsque la transposition de l'ancien régime indemnitaire au "nouveau" système s'opère. La Haute Juridiction considère en substance que le montant nouveau doit tenir compte des primes et indemnités versées antérieurement. La seule exception concerne les primes qui revêtent un caractère exceptionnel.
- Sanction disciplinaire : la santé mentale de l'employé n'a pas à être vérifiée préalablement
- Une sanction administrative ne peut pas être rétroactive
- L'exploitant sans titre d'un dépôt illégal de déchets est une personne "intéressée" au sens des dispositions de l'article L.171-7 du code de l'environnement
- Contrôle de constitutionnalité : Loi visant à protéger les logements contre l'occupation illicite - Le Conseil constitutionnel censure l'article réformant le régime de responsabilité applicable en cas de dommage résultant du défaut d'entretien d'un bâtiment en ruine
- Mutation - Les fonctionnaires en situation de handicap bénéficient d'une priorité sans pour autant disposer d'un "droit à être muté ou affecté sur le poste de leur choix"
- Annulation pour erreur manifeste d'appréciation de la modulation du montant de l'indemnité de départ volontaire d'un fonctionnaire
- Conduire après avoir consommé du CBD est interdit
- Un employeur public ne peut radier un fonctionnaire pour démission si celui-ci s'est précédemment rétracté
- Un système de géolocalisation peut-il être exploité comme preuve pour un licenciement ?
- Problèmes de santé ayant pour origine un tabagisme passif sur le lieu de travail : la responsabilité de la collectivité peut être recherchée par l'agent
- L'accident survenu en dehors des heures ou du lieu de télétravail n'est pas présumé être un accident du travail
- Grave accident lors d'une fête d'école : la commune déclarée responsable, l'adjointe reconnue coupable
- Un contractuel ne peut pas solliciter le même déroulé de carrière qu'un fonctionnaire
- Réglementation de l'occupation abusive des espaces publics - Suspension partielle de l'arrêté du maire : l'interdiction présentait un caractère trop général et insuffisamment précis
- Compétence du maire lorsque des déchets portent atteinte aux voies publiques après transfert de compétences de la collecte et de la gestion des déchets à une communauté d'agglomération
- Mise à jour de la synthèse sur le Burkini et le droit public, en raison d'une nouvelle décision du juge des référés du TA de Toulon (Analyse Landot Avocats)

- Arrêté de péril - La circonstance que les mesures de sécurisation du site aient été effectuées après le délai imparti n'est pas de nature à établir une carence fautive du maire
- Agent en congé exerçant une activité lucrative alors qu'il est en congé de longue maladie - Arrêt immédiat du versement de la rémunération
- Occupation conventionnelle du domaine public par des clubs sportifs - Résiliation motivée pour des motifs d'ordre public
- Arrêtés mendicité : les maires doivent opérer de complexes découpages géographiques, temporels et techniques (suite ; nouvelle décision du TA de Poitiers)
- Cumul d'activités - L'autorisation accordée à un agent public n'est pas obligatoirement limitée dans le temps
- Fonctionnaire-stagiaire ayant notamment un caractère affirmé et doté d'une " forte personnalité " - Rejet du recours contestant la prolongation de sa période de stage
- Exclusion temporaire de fonctions pendant un congé de maladie : le fonctionnaire ne peut bénéficier du maintien de sa rémunération
- Chute à bicyclette causée par un tuyau d'eau présent sur la voie communale : la commune n'est pas responsable

QUESTIONS REPONSES PARLEMENTAIRES

- Obligation de délivrer les certificats de décès par voie dématérialisée
- Vente de plaques funéraires de soldats morts pour la France
- Voirie - Normes de construction des ralentisseurs de vitesse (rappel)
- Préservation et sauvegarde des anciens cimetières
- Discrimination au sein de la fonction publique
- Ouvrages signés tant par des membres du Gouvernement que par des fonctionnaires, écrivant ès qualités - Devoir de réserve
- Départements - Compétence des départements dans l'accueil des gens du voyage
- Cumul emploi-retraite pour les retraités issus de la fonction publique
- Rémunération des personnes en situation de handicap dans la fonction publique
- L'invalidité et le compte épargne-temps
- Salariés handicapés du secteur public - Coût des appareils auditifs de classe II
- Procédure de reprise d'une sépulture abandonnée
- Impréparation des Français face au risque nucléaire ?
- Attribution de l'honorariat aux élus locaux
- Interdiction de Tiktok sur les téléphones de fonction des fonctionnaires ?
- Comment distinguer l'activité de location de meublés de tourisme de celle de chambres d'hôtes ou de gîtes ruraux ?
- Bonification du cinquième pour les policiers municipaux
- Procédure d'autorisation des caméras mobiles pour les communes
- Situation des brigades cynophiles en police municipale
- Devenir des cendres d'un animal de compagnie
- Territoires de sécurité urbains et ruraux et contrats de sécurité intégrée
- Conditions d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité aux policiers municipaux
- Problème d'explosion de la délinquance dans les villes de tailles moyennes
- Supplément familial de traitement - Les modalités seront révisées dans le cadre de la réforme pour l'attractivité de la fonction publique
- Servitude de marchepied

- Participation financière de l'État au remplacement de véhicules de police municipale détruits de manière délictueuse
- Mise à disposition des annales des concours de la fonction publique territoriale
- Communication de l'identité de personnes radicalisées aux maires ?
- Conséquences des occupations illégales du domaine public notamment les campements illégaux de gens du voyage
- Déshérence des drapeaux
- RAPPEL - « Les agents de police municipale ou les garde-champêtres ne peuvent pas restituer les animaux à leurs propriétaires contre paiement d'un versement libératoire forfaitaire » (Article déjà paru dans ID.CiTE/ID.Veille du 19/01/2023)
- Distances réglementaires entre la sortie d'un terrain et la route hors et dans une agglomération
- Cartes d'identité prorogées et renouvellement de carte vitale
- Obligations du maire de faire respecter les règles applicables aux panneaux d'expression libre
- Décès d'un agent public en activité et conditions de versement du capital décès
- Utilisation des caméras embarquées par les polices municipales
- Pouvoirs du maire quant à l'interdiction de l'implantation de panneaux photovoltaïques
- Accès des policiers municipaux aux fichiers et bases nationales d'identification
- Informations des maires relatives aux installations classées protection de l'environnement
- Justifications d'un délai de 6 ans pour transformer un contrat à durée déterminée en un contrat à durée indéterminée dans la fonction publique territoriale
- Intervention du maire en cas de nuisances
- Accès à un emploi dans la fonction publique territoriale pour les ressortissants suisses
- Compétences des Polices municipales
- Statut social des policiers municipaux
- Vidéo-verbalisation des poids lourds
- Accès des policiers municipaux aux fichiers et bases nationales d'identification
- Futurs équipements des gardes champêtres
- Protection cyclistes et usagers d'engins de déplacement personnel motorisés
- Revendications sociales de la police municipale
- Engin de déplacement personnel motorisé (EDPM) les règles vont changer
- Rôle de la police nationale dans la surveillance des opérations funéraires
- Cumul de rémunération des astreintes dans la fonction publique territoriale
- Rupture d'égalité entre policiers municipaux ruraux et urbains
- Situation du statut des policiers municipaux
- Transmission de coordonnées de contrevenants entre la gendarmerie et le maire
- Déploiement du réseau radio du futur
- Délégation de signature du maire à un fonctionnaire territorial -

BON A SAVOIR

- Vous cherchez à développer l'Intelligence Collective dans votre éco-système et particulièrement au sein de votre organisation ? Ce guide est fait pour vous
- Santé - Bactéries, virus... Quels sont les risques à nager en piscine ou en eaux vives ?
- Comment masquer son numéro de téléphone sur Android et iPhone ?

- Prévention des incendies et obligations légales de débroussaillage : les pouvoirs et devoirs du maire
- Le « Smishing » ou hameçonnage (phishing) par SMS
- Feux d'artifice : attention au périmètre de sécurité !
- Indice brut, indice majoré, point d'indice, il est parfois difficile de s'y retrouver. L'UNSA Fonction Publique vous les explique.
- Cyberattaque - gérer la crise, se reconstruire et se protéger
- La police : ses fonctions, ses missions
- Statut de l' élu(e) local(e) : mise à jour de juillet 2023
- Accident du travail mortel : obligations de déclaration renforcées
- Le torse nu est-il autorisé par la loi ?
- Obligation de relogement en cas de délivrance d'un congé à un locataire âgé et disposant de faibles ressources - Rejet de la QPC
- Poursuite de l'activité au-delà de la limite d'âge
- Le port du short au travail - Aucun texte applicable à la Fonction Publique Territoriale n'interdit le port d'un short, de bermuda ou de sandales au travail (fiche Cdg79)
- Diffamation ou injure contre un élu, un agent ou une collectivité territoriale : qui peut déposer plainte ? Faut-il parfois une délibération avant la plainte ?
- Agents publics : les modalités de l'accompagnement personnalisé pour l'évolution professionnelle

INFORMATIONS REGIONALES ET PRESSE

- Les commissariats de Roubaix et Tourcoing passent en "service minimum" après la mise en détention provisoire de leur collègue à Marseille
- Les commissariats de Roubaix et Tourcoing passent en "service minimum" après la mise en détention provisoire de leur collègue à Marseille

OFFRE D'EMPLOI

- Nord | Pas-de-Calais | Somme | Aisne | Oise

Ce sommaire vous a donné l'envie d'en savoir plus.

Rien de plus simple :

Adhérez !



Pôle Police municipale des Hauts de France



ADHESION 2023 OU RENOUELEMENT D'ADHESION

AU BULLETIN D'INFORMATIONS DES AGENTS(ES) DE POLICE MUNICIPALE, GARDES-CHAMPETRES ET AGENTS(ES) DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE FAFPT DES HAUTS DE FRANCE

Vos coordonnées :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse postale : _____

Adresse électronique (en majuscule) : _____ @ _____

Téléphone (portable de préférence) : _____

Votre situation administrative :

Catégorie : A B C

Grade complet : _____

Vous êtes : Titulaire Contractuel

Commune de rattachement : _____

Adresse professionnelle : _____

Fait à : _____ le : _____

Signature

TARIF ANNUEL : 72 €

Cotisation donnant droit à une réduction d'impôt de 66%.

<input type="checkbox"/> Règlement par virement Insérer l'IBAN de votre structure	<input type="checkbox"/> Règlement par chèque Insérer les conditions concernant le règlement par chèque : paiement en plusieurs fois, chèque à libeller à l'ordre de ...
--	---

Informations relatives à l'utilisation de vos coordonnées

Je consens au traitement de mes données fournies sur le présent bulletin d'adhésion, lesquelles sont nécessaires à la constitution de mon dossier administratif

Loi Informatique & Liberté / RGPD – Données : Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Fédération Autonome de la Fonction Publique Territoriale – 96 rue Blanche 75009 PARIS pour constituer les dossiers administratifs des adhérents. La base légale du traitement est le consentement et le fait qu'il soit nécessaire pour l'adhésion au Syndicat. Les données collectées seront communiquées aux administrateurs du logiciel national. Elles sont conservées pendant une durée de deux ans plus l'année en cours. Durant la période d'adhésion, les informations collectées seront utilisées pour vous informer de l'actualité du Syndicat ou vous solliciter en vue de participer à la vie syndicale. En cas de non-renouvellement de votre adhésion, les données seront conservées à des fins de traitement statistique pendant deux ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le DPO par mail : dpofafpt@gmail.com Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

À faire parvenir à :

FAFPT | Union Régionale Hauts de France

Pôle Police Municipale FAFPT HAUTS DE FRANCE - Service comptabilité

45 rue de l'Union 59150 Wattrelos

Retrouvez nous sur : pole-police-hauts-de-france.fr